


République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2024.04.09 Du 19 novembre 2024</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 13 novembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Décision modificative n°2 du budget principal – exercice 2024</b>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,	
Pour : 26 Contre : 2 Abstentions : 4	<b>Vu</b> la délibération n°2023.08.05 adoptant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	<b>Vu</b> la délibération n°2024.02.13 du approuvant le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2024,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission finances – affaires générales – vie économique – commerce du 7 novembre 2024,	
<u>Les Conseillers</u> Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<b>Considérant</b> qu'afin de permettre la prise en compte d'inscriptions nouvelles et l'ajustement des écritures, il convient de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget principal de la ville de La Celle Saint-Cloud pour l'exercice 2024,	
Absents excusés : Olivier MOUSTACAS Pierre QUIGNON-FLEURET Juliette DECAUDIN Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>	
	A la majorité des membres présents et représentés, par 26 voix pour, 2 voix contre : Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD et 4 abstentions : Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS,	
	<b>Approuve</b> la décision budgétaire modificative n°2 pour l'exercice 2024.	
	<b>Procède</b> aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous, qui s'élèvent à un montant global de 614 969 € et dont la balance générale peut se résumer de la façon suivante :	

Absents ayant donné pouvoir :  
 Olivier MOUSTACAS  
 pouvoir à Sophie TRINIAC  
 Pierre QUIGNON-  
 FLEURET pouvoir à  
 Pierre SOUDRY  
 Juliette DECAUDIN  
 pouvoir à Sylvie  
 d'ESTEVE  
 Carmen OJEDA-  
 COLLET pouvoir à  
 Jean-François  
 BARATON  
 Stéphane MICHEL  
 pouvoir à Jean-François  
 THOMAS

Absent :  
 Vincent POUYET

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 12 735,00		
Chapitre 014- Atténuations de produits	- 337 682,00		
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 875,00		
Chapitre 66 - Charges financières	4 700,00		
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	118 437,00		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	150 000,00	Chapitre 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	7 150,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	81 555,00		
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>	<b>7 150,00</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>7 150,00</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 307,00	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	376 264,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	240 000,00		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	219 000,00		
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	140 362,00	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	81 555,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	7 150,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	150 000,00
<b>Total dépenses d'Investissement</b>	<b>607 819,00</b>	<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>607 819,00</b>

<b>Total dépenses</b>	<b>614 969,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>614 969,00</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------



Le Maire,  
*Olivier*  
 Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
 Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :  
 - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)  
 - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)  
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture  
 078-217801265-20241124-2024-04-09-DE  
 Date de réception préfecture : 24/11/2024